

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 juillet 2012

L'an deux mille douze et le jeudi 12 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Danielle LE ROY	procuration à Dany DEBAULIEU
Samira EL KHADIR	procuration à Philippe DESPUJOLS
Isabel VINCENT-PEREIRA	procuration à Dominique DUMONT
Charles ZAÏTER	procuration à Jean-Louis HAURIE
Touria BELHANAFI	procuration à Maxime MOULINIER

Absent : Corinne GONET

Secrétaire de séance : Ibrahim N'DIAYE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2012

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°2012-245 : Exercice 2012 – Budget supplémentaire – Reprise des résultats 2011

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2012 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Poustynnikoff, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, et MM. Raynal, Martin, Breuzard votent contre.

Abstention : Mme UFFERTE, M. BARTHÉLEMY

aff n°2012-246 : Exercice 2012 – Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Poustynnikoff, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, et MM. Raynal, Martin, Breuzard votent contre.

Abstention : Mme UFFERTE, M. BARTHÉLEMY

aff n°2012-247 : Exercice 2012 – Répartition n°4 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Poustynnikoff, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, et MM. Raynal, Martin, Breuzard.

aff n°2012-248 : Amortissement des subventions d'équipement

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer, comme suit, leur durée d'amortissement :

- subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études : 3 ans
- subventions finançant des biens immobiliers ou des infrastructures : 10 ans
- subventions finançant des équipements structurants d'intérêt national : 15 ans

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et de M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-249 : Admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 15 360,05 € des produits précités et selon la ventilation susmentionnée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-250 : Taxe de séjour – intégration des hébergements touristiques classés cinq étoiles

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer le maintien des tarifs votés le 4 février 2010 pour les catégories d'hébergement préexistantes,
- d'approuver l'application, aux hébergements classés cinq étoiles, du tarif de la catégorie à laquelle ils s'intègrent,
- d'adopter le tableau annexé à la délibération, récapitulant l'ensemble de ces dispositions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et de M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-251 : Délégation de Service Public – réalisation des travaux de la Cuisine Centrale et gestion du service public de la restauration des structures collectives de la Ville – Choix du délégataire – Prolongation du contrat de concession avec la SEM Agir jusqu'au 31 août 2012

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de la société ANSAMBLE et le contrat de délégation de service public avec cette même société ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes avec la Société ANSAMBLE avec date d'effet au 1^{er} septembre 2012 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de délégation de service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions pour l'exécution de ce contrat ;
- de prolonger, par conséquent, l'actuel contrat de concession avec la SEM Agir jusqu'au 31 août 2012.

La délibération est adoptée à la majorité.

MMES POUSTYNNIKOFF, MARCADET-LABARBE, LAFARIE, UFFERTE et MM. RAYNAL, MARTIN, BREUZARD, BARTHÉLEMY votent contre.

Abstention de MMES EYSSAUTIER, FUENTES, CURVALE, FENOCCHIO, MM. SARRAT, OLIVIER, HOFER, DANJON.

Mme TRAUTMANN et M. CABANNES ne prennent pas part au vote.

aff n°2012-252 : Convention de missions et de mutualisation entre la Ville de Pessac et le Centre Communal d'Action Sociale – Avenant n°1

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de missions et de mutualisation entre la Ville de Pessac et le Centre Communal d'Action Sociale joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-253 : Tarifs des repas « Personnes âgées » livrés à domicile ou servis en foyer restaurant

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire présentée dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme UFFERTE et de M. BARTHÉLEMY votent contre.

aff n°2012-254 : Désignation de représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEM Agir

Il est donc proposé au Conseil Municipal, au vu de l'article R. 1524-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la SEM Agir :

- de désigner comme représentants de la commune de Pessac au conseil d'administration de la SEM Agir, en remplacement des deux administratrices démissionnaires :
- Monsieur Jean-Louis HAURIE
- Madame Laure CURVALE

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et de M. BARTHÉLEMY.

MMES POUSTYNNIKOFF, MARCADET-LABARBE, LAFARIE, TRAUTMANN et MM. RAYNAL, MARTIN, BREUZARD ne prennent pas part au vote.

aff n°2012-255 : Dématérialisation des timbres-amendes – Convention avec l'État

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les conditions de mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-256 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenant n°3 au marché n°11048E avec INTARSIA et avenants n°2 aux marchés n°11048G avec GUENNEC et 11048J avec SE2B

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°3 au marché n°11048E avec INTARSIA et les avenants n°2 aux marchés n° 11048G avec GUENNEC et 11048J avec SE2B.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-257 : Centre de loisirs de Romainville – Construction d'un restaurant et restructuration des locaux « maternelle » – avenants de prolongation du délai d'exécution pour toutes les entreprises – avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre (n°08-019) – avenants n°4 au marché n°10056H avec PLAMURSOL et au marché n°10056M avec GENSON – avenant n°5 au marché n°10056N avec MASSOT

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure des avenants pour cette opération, comme suit :

- Avenants n°2 aux marchés de travaux n°10056C, 10056E, 10056F, 10056I et 10056J,
- Avenants n°3 aux marchés de travaux n°10056D, 10056H, 10056M et 10056O,
- Avenants n°4 aux marchés de travaux n°10056H, 10056L, 10056M et 10056N,
- Avenant n°5 au marché de travaux n°10056N
- Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre n°08-019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-258 : Hôtel de Ville de Pessac – Travaux de modernisation – avenants de prolongation du délai d'exécution pour toutes les entreprises – avenant n°1 au marché n°11029L avec AGENCEMENT STRUCTURE – avenant n°2 au marché n°11029G avec TECHNIPOSE – avenant n°3 au marché n°11029H avec GUENNEC

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°1 aux marchés n°11029A, 11029B, 11029C, 11029D, 11029F, 11029G, 11029I, 11029J et 11029L, les avenants n°2 aux marchés n°11029E, 11029G, 11029H, 11029K et 11029L et l'avenant n°3 au marché n°11029H.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-259 : Formation des agents de la ville – Plan de formation juin 2012/mai 2016 – Attribution des marchés pour les lots 2, 3 et 4 – Désistement du GRETA (lot n°5) et de MACCI (lot n°11)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler la décision d'attribuer le marché à la société GRETA pour le lot n°5 et de relancer une nouvelle consultation pour ce lot,
- d'annuler la décision d'attribuer le marché à la société MACC1 pour le lot n°11, et de l'attribuer à la société SOFIS, classée en 2^{ème} position par la Commission d'appel d'offres du 24 mai 2012,
- d'approuver les montants des marchés des lots n°2, 3, 4 et 11 comme indiqués ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-260 : Transports scolaires ou associatifs – Lot n°2 transports de 100 à 200 kilomètres – avenant n°2

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°2 avec la Société PULLMANS D'AQUITAINE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et de M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-261 : Convention cadre de formation CNFPT – Année 2012

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre le CNFPT et la ville de Pessac,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui énumère :
 - * les actions de formation contenues dans la délibération 11/148 du 14 décembre 2011 du Conseil d'Administration du CNFPT,
 - * les actions de formation relatives à l'hygiène, la sécurité et la santé au travail contenues dans la délibération 12/031 du 21 mars 2012 du Conseil d'Administration du CNFPT,
 - * les autres formations hors programme du CNFPT relevant des activités de l'établissement avec participation financière,
 - * les formations « intra » issues du programme de formation du CNFPT pouvant devenir payantes,
- et qui rappelle les engagements à tenir pour chaque action de formation, tant par le CNFPT que par la Ville de PESSAC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-262 : Régime indemnitaire – Modification de la prime de présence

Après avis favorable du comité technique paritaire en date du 22 juin 2012, il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que les agents présents sur la totalité de la durée d'un mois perçoivent la prime de présence mensuelle. Pour l'application de ce dispositif, seront considérés comme présents, les agents en activité et les agents en arrêt pour accident de service ou maladie professionnelle, congés annuels, congés de maternité ou d'adoption, congés exceptionnels (événements familiaux, gardes d'enfant malade...), récupérations et autorisations d'absence (formation, absences syndicales, paternité...), grève.
- de dire qu'une franchise de 3 jours d'absence pour arrêt de travail de maladie ordinaire dans le mois est prévue et permet de verser la totalité de la prime. Qu'avec 4 jours d'absence pour arrêt de travail de maladie ordinaire dans le mois, la prime de présence est réduite de moitié. Qu'à partir de 5 jours d'absence pour arrêt de travail de maladie ordinaire dans le mois, la prime n'est pas versée. Que les agents en congés de longue maladie, de longue durée ou en disponibilité ne peuvent pas percevoir la prime de présence.
- de dire que cette prime de présence sera versée en application des textes réglementaires portant régime indemnitaire des différents grades de la fonction publique territoriale selon le tableau annexé à la délibération, avec un mois de décalage afin de constater le nombre de jours d'arrêt de chaque agent au cours du mois précédent.
- de dire que le montant de la prime de présence sera indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.
- de dire que la prime de présence sera versée selon ces nouvelles modalités à compter du mois de septembre 2012.

La délibération est adoptée à la majorité.

MMES POUSTYNNIKOFF, LAFARIE, TRAUTMANN, MARCADET-LABARBE, UFFERTE, MM RAYNAL, BREUZARD, MARTIN, BARTHÉLEMY votent contre.

aff n°2012-263 : Ratios d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 de la catégorie C

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir un ratio à 100% pour cet avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 de la catégorie C de la fonction publique territoriale. Le Comité technique paritaire du 22 juin 2012 a émis un avis favorable.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

aff n°2012-264 : Poste de catégorie A – Ingénieur à la Direction des Bâtiments

Il est proposé que ce poste puisse être pourvu par un agent contractuel de Catégorie A, conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et selon les conditions annexées à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-265 : Poste de catégorie A – Acheteur public

Il est proposé au Conseil Municipal que ce poste puisse être pourvu par un agent contractuel de Catégorie A, conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et selon les conditions annexées à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-266 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2012

Il est donc proposé de dire que les créations et suppressions de poste interviennent au 1^{er} septembre 2012 et qu'elles soient reportées sur le tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-267 : Agenda 21 – Plan Climat Énergie de pessac – Avis de la commune sur le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie

Considérant l'engagement communal en matière de développement durable et d'agenda 21, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de Schéma Régional Climat Air Énergie, avec les réserves et remarques ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-268 : Renouvellement de la Convention avec l'association Ecosite du Bourgailh

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec l'Association Ecosite du Bourgailh,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Dominique Dumont ne prend pas part au vote.

aff n°2012-269 : 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la CUB – avis des communes en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la 6^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et de M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-270 : Centre d'activités des Échoppes – Bât A & B – Renouvellement du bail avec l'association ENVIE GIRONDE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du bail conclu avec l'association ENVIE-GIRONDE pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2012 en l'assortissant d'une exonération des loyers et du non remboursement de l'impôt foncier.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-271 : Secteur de Bellegrave – Contrat de bail avec la SA BOUYGUES TELECOM en vue de l'installation d'un relais radio téléphonique

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la conclusion d'un contrat de bail pour l'installation d'un relais radio téléphonique à Bellegrave aux conditions mentionnées ci-dessus avec la SA BOUYGUES TELECOM.

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme UFFERTE et M. BARTHÉLEMY.

aff n°2012-272 : Extension du tram Ligne B – 3ème phase – Modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'éclairage public – Convention entre la Ville et la CUB

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville et la CUB,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-273 : Gratuité partielle du stationnement – Avenant à la convention entre PARCUB et la Ville de Pessac

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger la durée de la convention PARCUB/Ville de PESSAC relative à la gratuité partielle du stationnement horaire de 6 mois pour porter son terme au 31 décembre 2012.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet l'avenant n°1 à la convention PARCUB/Ville de PESSAC relative à la gratuité partielle du stationnement horaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-274 : Accord de partenariat pour un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de partenariat joint à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-275 : ENT 1er degré – Constitution d'un groupement de commandes

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Pessac au groupement de commandes constitué entre les Villes de Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave-d'Ornon, en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en place et au fonctionnement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles primaires,

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

- d'autoriser le Maire à la signer,

- d'élire, conformément à l'article 8 III du Code des Marchés Publics, parmi les membres de la commission d'appel d'offres communale, ayant voix délibérative, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

Monsieur Maxime MOULINIER en qualité de titulaire,

Madame Dany DEBAULIEU en qualité de suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de MMES POUSTYNNIKOFF, TRAUTMANN, LAFARIE, MARCADET-LABARBE, UFFERTE, MM RAYNAL, BREUZARD, MARTIN, BARTHÉLEMY.

aff n°2012-276 : Dispositif Point Écoute Jeunes de Pessac

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre la fondation Maison de santé de Bordeaux-Bagatelle, la ville et le CCAS pour l'année 2012

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que les éléments relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-277 : Pessac en Scènes – Activité Spectacles vivants – Tarifs pour la saison 2012/2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire détaillée ci-dessus, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2012 pour les abonnements et l'achat de places de spectacles au titre de la saison 2012-2013 de Pessac en Scènes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme UFFERTE et M. BARTHÉLEMY.**

La séance est levée à 22 heures